



agr 7

Emissions atmosphériques du secteur de l'agriculture

Les émissions atmosphériques du secteur de l'agriculture⁽¹⁾ sont liées aux types d'activité (élevage, grandes cultures...), aux modes de production (utilisation d'engrais, type de travail du sol, gestion des effluents...), à différents processus biologiques (comme la dénitrification) ou encore à la consommation d'énergie (machines agricoles, chauffage des serres). Ces émissions sont principalement constituées de gaz à effet de serre (GES) et de polluants acidifiants.

Baisse des émissions de GES

La part de l'agriculture dans les émissions totales de GES de la Région wallonne était de 9,8 % en 2007, soit une valeur comparable à celle de l'UE-15 (9,2 %). Les émissions agricoles proviennent principalement de la volatilisation de l'azote appliqué et contenu dans les sols (protoxyde d'azote, N_2O) et de la digestion des ruminants (méthane, CH_4). La diminution de 10 % des émissions totales du secteur entre 1990 et 2007 peut être attribuée à une réduction des apports d'engrais minéraux, à une baisse du nombre total de bovins (ruminants) et en particulier de vaches laitières, ainsi qu'à une meilleure gestion des effluents d'élevage.

Importants rejets d'ammoniac

En Région wallonne, le secteur de l'agriculture est responsable de 30 % des émissions atmosphériques totales de polluants acidifiants et de 93 % des émissions d'ammoniac (NH_3). Ce dernier est principalement issu de la production et de la gestion des effluents d'élevage ainsi que de la transformation des engrais azotés dans le sol. Les émissions agricoles de NH_3 ont néanmoins baissé de 10 % entre 1990 et 2007, pour des raisons similaires à celles évoquées dans le cas de la diminution des émissions de GES.

Faible contribution des émissions liées
à la consommation d'énergie

En 2007, les émissions issues de la consommation d'énergie ne représentaient que 7,4 % et 7,0 %, respectivement, des émissions de GES et de polluants acidifiants d'origine agricole. Ces émissions évoluent de façon similaire à la consommation de gasoil, principale source d'énergie du secteur, qui couvrirait 94 % des besoins en 2007.

Projections et mesures incitatives

Selon le Plan Air Climat de la Région wallonne⁽²⁾, la tendance à la baisse des émissions devrait se poursuivre, conduisant à des réductions de 10 % pour les GES (N_2O et CH_4) et de 2,5 % pour le NH_3 en 2020 (par rapport à 2005). Le Plan inclut aussi une mesure spécifique aux émissions de NH_3 des bâtiments d'élevage (mesure 25), ainsi qu'une mesure visant à octroyer des aides en vue de favoriser le développement d'une filière de biométhanisation agricole (mesure 26). Des initiatives visant à améliorer les performances énergétiques des exploitations d'élevage bovin et à réduire leurs émissions de GES ont également été mises en œuvre⁽³⁾.

fig AGR 7-1

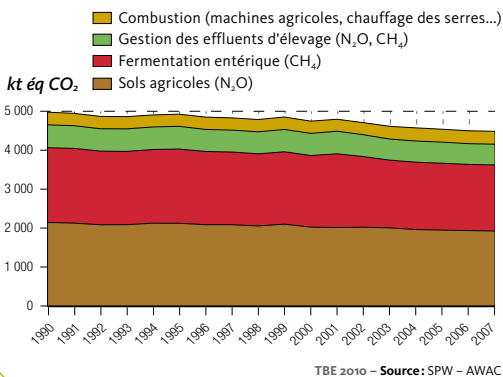
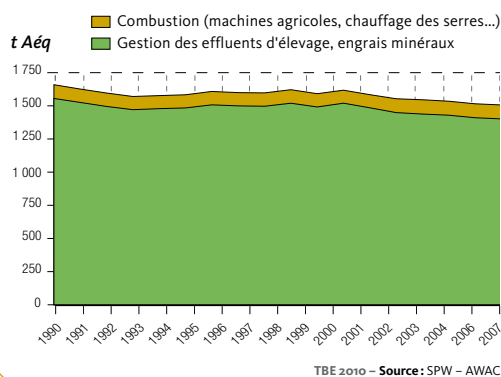
Emissions de gaz à effet de serre par le secteur de
l'agriculture en Région wallonne

fig AGR 7-2

Emissions de substances acidifiantes par le secteur
de l'agriculture en Région wallonne

⁽¹⁾ Emissions brutes liées aux activités du secteur en Région wallonne (hors production et transport d'intrants (engrais, pesticides, aliments...) et hors fixation de CO₂, notamment) ⁽²⁾ Voir AIR G1 ⁽³⁾ Par exemple le projet OPTENERGES (www.optenerges.eu)